



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit :

Identification du produit : E-liquide contenant 0 mg/mL de nicotine

Nom commercial : **Vape-Addict juice- Sans Nicotine**

Produit commercialisé sous différentes gammes avec les saveurs suivantes :

	GAMME	SAVEURS
- Classiques	Amsterdam, Brun, Brun/Cappuccino/Caramel, Classique Miel/Le M, Le 4, Miel/Rhum/Whisky, RY4, USA, USA Menthe	
- Fruités	Abricot, Agrumes/fruits exotique, Ananas, Cassis, Cerise bigarreau, Cerise/hibiscus, Citron, Cocktail de fruits, Crazy blue, Double pomme, Dragon fraise, Dragopom, Explosion d agrumes, Fraise, Fraise des bois, Fraise/ananas, Framboise, Fruit de la passion, Fruit des bois, Fruit du dragon, Fruit rouge, Fruit rouge acidulé, Fruit rouge sauvage, Fruity cide, Kiwi, Le Délice, Limette, Mangue, Mangue/cassis, Melon, Mure, Myrtille, Myrtille/cassis, Nectarine, Noix de coco, Orange du Brésil, Oranged' Italie, Pamplemousse, Pastèque, Pastèque/Melon, Pêche jaune, Poire Williams, Pomme verte, The Bloody.	
- Gourmandes	Anis, Banane Flambée, Banane/Chocolat/Noix de coco, Beignets aux Pommes, Cacahuète, Café Gourmand, Café/Caramel/Noisette, Caramel, chocolat Blanc/Café/Noisette, Cocktail Limo, Coco/Vanille/Amende/Bourbon, Datte, Gourmand des îles, Miel, Poire/Amende, Pomme d'amour, Pomme/Absinthe, Pomme/custard, Popcorn/Caramel beurre salé, Red Vape, Rose naturelle, Spéculoos, Vanille, Verveine/Miel.	
- Bonbons	Sweet Arlequin, Barbe à papa, Bubble Gum, Fraise Bonbon, Tutti-Frutti, Mashmallow	
- Fraiches	Anis/Régisse/Menthe, Myrtille/Fraise/Menthe, Cassis Ice, Cassis Givré, Citron Glacé, Citron Ice, Crazy Blue Ice, Dragon/Fraise Frais, Dragon Ice, Fruit Rouge Frais, Mangue Ice, Melon Ice, pastèque Ice.	

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Secteur d'utilisation : Pour la recharge des cigarettes électroniques

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité :

Identification de la société : VAPE ADDICT JUICE
12 Bis Route FLEURIE 27240
CHAMBOIS / FRANCE Tél : +33 (0)6
17 92 17 75
Service chargé des renseignements : Responsable qualité, MERCERON Sébastien
vape-addict@outlook.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon le Règlement (CE) n°1272/2008

Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) n°1272/2008

Non applicable.

2.3 Autres dangers

Lire l'étiquette avant utilisation. Conserver sous clé et hors de portée des enfants.



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélanges

Ce produit est un mélange.

Nom des composants	N° CAS	N° CE	N° REACH	Classification Règlement (CE) n°1272/2008	Quantité
Propylène glycol	57-55-6	200-338-0	01-2119456809-23	Non classé	50]%
Glycérine végétale	56-81-5	200-289-5	01-2119471987-18	Non classé	50%
Ethanol	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43	Flam. Liq. 2, H225	2 %
Arômes alimentaires	Non applicable		-	Selon Fiches De Sécurité fournies	[15/20] %

Indications complémentaires

Pour le libellé complet des classes et des catégories de danger et des mentions de danger H, se référer à la section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Inhalation excessive : Emmener la victime à l'air frais et maintenez-la au repos dans une position confortable, favorisant la respiration. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.
- Contact avec les yeux : Laver à l'eau pendant plusieurs minutes et en écartant les paupières. Dans la mesure du possible, retirer vos lentilles de contact et continuer de rincer encore plusieurs minutes. Si des effets apparaissent, consulter un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
- Ingestion : Aucun traitement médical d'urgence nécessaire. Rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et des muqueuses nasales.
- Contact avec la peau : Possibilité d'irritation. Pas d'informations supplémentaires disponibles.
- Contact avec les yeux : Possibilité d'irritation. Pas d'informations supplémentaires disponibles.
- Ingestion : Peut causer des nausées, des brûlures, après ingestion en grande quantité.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Une surveillance des symptômes et l'état clinique du patient peut être indiquée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau. Poudre chimique. Mousse. Dioxyde de carbone.



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

Agents d'extinction à éviter : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : La fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques/corrosifs/irritants/combustibles. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : Acroléine, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.
- Risques spécifiques : Réagit avec les oxydants (forts) et avec (certains) acides : risque d'incendie/explosion.
- Mesures générales : Délimiter les zones de danger. Nettoyer/enlever les vêtements souillés.

5.3 Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Donnée non disponible.
- Équipements de protection : Appareil respiratoire autonome. Combinaison protectrice anti-feu. Lunettes, masques.
- Techniques de lutte contre l'incendie : Tenir les gens à l'écart. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Maintenir les contenants à basse température en les arrosant d'eau par pulvérisation.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les cours d'eau et les eaux potables, afin d'éviter tout impact négatif sur l'environnement.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et nettoyage

Recueillir les substances déversées au moyen d'un absorbant adapté (par ex : serpillère, sable sec, terre cuite...). Les substances agglomérées ou récupérées doivent être mises au rebut rapidement, conformément aux lois et réglementations en vigueur. Evacuer les déchets conformément à la section 13. Diluer les résidus et laver à grande eau la zone de déversement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur la manipulation, voir section 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection, voir section 8.
Pour l'élimination, voir section 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mises en garde de l'étiquette.
Se laver les mains, et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.
Enlever les vêtements et les chaussures souillés.



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le flacon hermétiquement fermé. Entreposer le flacon dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la lumière. Conserver le produit hors de portée des enfants. Conserver-le à distance de matières incompatibles comme les aliments

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle/limites d'exposition professionnelle

Non connus.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire : -
Protection des yeux : Lunettes de protection.
Protection des mains : Gants imperméables.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide.
Etat physique	: Selon désignation du produit.
Couleur	: Caractéristique de l'arôme.
Odeur	: [4,6 – 8,4]
pH	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: Non déterminé.
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité	: Eau : complètement.
Solubilité	: Alcool : complètement.
Log P _{ow}	: Non déterminé.
Viscosité	: Aucune donnée disponible.
Densité	: [1,0737 – 1,0816] (à 20°C)
Indice de réfraction	: [1,4388 – 1,4429] (à 20°C)
Propriétés explosives	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité

Stable dans des conditions normales d'utilisation. Voir la section 7.2



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

Hygroscopique.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Pas d'informations disponibles

10.4 Conditions à éviter

Eviter la lumière directe du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Combustion : Libération de gaz/vapeurs toxiques/combustibles (Acroléine, CO, CO₂)

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion	: Aucune donnée disponible
Inhalation	: Aucune donnée disponible
Cutanée	: Aucune donnée disponible
Oculaire	: Aucune donnée disponible
Irritation des yeux	: Aucune donnée disponible
Irritation de la peau	: Aucune donnée disponible
Cancérogénicité	: Aucune donnée disponible
Mutagénicité	: Aucune donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	: Aucune donnée disponible

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible quant à la toxicité pour les poissons, les autres organismes aquatiques et les plantes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	: Non soumis à la réglementation
Nom d'expédition des Nations unies	: -
Classe de danger	: -
Groupe d'emballage	: Non soumis à la réglementation
Danger pour l'environnement	: En cas de fuite et/ou d'épandage, nettoyer les fuites ou pertes sans prendre de risque inutile.
Précautions particulières à prendre par le transporteur	: Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Arrêter le moteur. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Prévenir immédiatement la police et les pompiers.

15. Informations sur les réglementations

15.1 Règlements/législation particulières ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non classé comme dangereux selon le règlement (CE) N°1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Conseil d'utilisation

Produit déconseillé aux femmes enceintes.

Produit interdit au moins de 18 ans.

Révision

Révision de la FDS_v14 en date du 19/05/2020.

Modifications apportées :

Section 1. 1. : Ajout de la saveur Dragon/Fraise

Libellé complet des classes et des catégories de danger et des mentions de danger H-

Flam. Liq. 2	: Liquides inflammables, catégorie 2
H225	: Liquide et vapeurs très inflammables

Cette Fiche De Sécurité a été préparée en toute bonne foi, sur la base des informations que nous avons pu obtenir. Toutefois, nous n'offrons aucune garantie concernant les données contenues dans la fiche ni concernant l'évaluation des risques, ni celle de la toxicité. Avant utilisation, veuillez étudier non seulement les informations sur les risques



Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) n°1272/2008

**Liquide aromatisé pour cigarette électronique
contenant 0 mg/mL de nicotine**

PG/VG 50/50

Version n°1
Date : 19/05/2020

et la toxicité mais aussi les lois et les réglementations de l'organisation, de la région et du pays où les produits seront utilisés, auxquelles il convient d'accorder la priorité. Les produits sont destinés à être utilisés rapidement après achat par soucis de sécurité. De nouvelles informations et/ou des modifications peuvent être ajoutées ultérieurement. Si vous devez utiliser le produit après la date limite d'utilisation optimale ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Les précautions décrites s'appliquent uniquement à une manipulation normale. En cas de manipulation spéciale, prenez les précautions qui s'imposent et suivez les mesures de sécurité adaptées à la situation. Tous les produits chimiques doivent être traités comme « présentant des risques et une toxicité inconnus », qui diffèrent considérablement selon les conditions et la manipulation pendant l'utilisation et/ou selon les conditions et la durée de stockage. Les produits ne doivent être manipulés que par des personnes possédant des connaissances spécialisées et l'expérience nécessaire ou sous la supervision de tels spécialistes tout au long de l'utilisation, de l'ouverture des emballages à l'entreposage et jusqu'à la mise au rebut. Des conditions d'utilisation sûres doivent être établies, sous la responsabilité de chaque utilisateur.



AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Date d'émission: 26/07/2024 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : AROME CITRON ITALIE
UFI : 2RU0-09GH-200U-WQF5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS LAVOILLOTTE SOLUBAROME SAS
22 avenue Joseph Honoré Isnard
ZI des bois de Grasse
FR 06130 Grasse
France
T +33 4 93 70 68 06
solubarome@hotmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Contient Citral, d-Limonène, Alpha-pinène. Peut produire une réaction allergique. EUH208

Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH210

Texte intégral des mentions H et EUH: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Citral, d-Limonène, Alpha-pinène. Peut produire une réaction allergique.
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Ne contient aucune substance PBT / vPvB $\geq 0,1\%$ évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° Index: 601-096-00-2	0,9 - 2	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
Citral; 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal	N° CAS: 5392-40-5 N° CE: 226-394-6 N° Index: 605-019-00-3	0,1 – 0,9	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
gamma-terpinène	N° CAS: 99-85-4 N° CE: 202-794-6	0,1 - 0,9	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Alpha-pinène	N° CAS: 80-56-8 N° CE: 201-291-9	< 0,2	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Mesures de premiers secours pour le secouriste	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
--------------------------------	---

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité	: Pas disponible
Point d'éclair	: > 60 °C

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 6 (5 – 7)
Concentration de la solution de pH	: 100 %
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,05 (1,03 – 1,07)
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Citral; 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal (5392-40-5)

DL50 orale rat	≈ 6800 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	2250 mg/kg

(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (5989-27-5)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg Source: National Library of Medicine

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

gamma-terpinène (99-85-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 423 (Acute Oral toxicity - Acute Toxic Class Method)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
Alpha-pinène (80-56-8)	
DL50 orale rat	2100 mg/kg Source: International Uniform Chemical Information Database
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal))
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 6 (5 – 7)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 6 (5 – 7)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (5989-27-5)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Citral; 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal (5392-40-5)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies), Remarks on results: other:Effect type: toxicity (migrated information)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (5989-27-5)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
gamma-terpinène (99-85-4)	
NOAEL (animal/mâle, F1)	250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
NOAEL (animal/femelle, F1)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Citral; 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal (5392-40-5)	
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	68 ppm Animal: rat, Animal sex: female
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	100 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	34 ppm Animal: rat, Animal sex: female

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Citral; 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal (5392-40-5)	
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Danger par aspiration

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (5989-27-5)	
Viscosité, cinématique	1,075 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Citral; 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal (5392-40-5)	
CL50 - Poisson [1]	6,78 mg/l Test organisms (species): Leuciscus idus
CE50 - Crustacés [1]	6,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	103,8 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)

(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (5989-27-5)	
CL50 - Poisson [1]	720 µg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CL50 - Poisson [2]	702 µg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	0,307 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Crustacés [2]	0,51 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	0,32 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	0,214 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	0,115 mg/l Test organisms (species): other:For freshwater invertebrates, species frequently include Daphnia magna or Daphnia pulex. Duration: '16 d'

gamma-terpinène (99-85-4)	
CL50 - Poisson [1]	0,263 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships
CE50 - Crustacés [1]	10189 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 10,82 mg/l Test organisms (species): Scenedesmus capricornutum
CE50 96h - Algues [1]	0,249 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships

Alpha-pinène (80-56-8)	
CL50 - Poisson [1]	0,303 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	0,475 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

12.2. Persistance et dégradabilité

AROME CITRON ITALIE	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Citral; 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal (5392-40-5)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
gamma-terpinène (99-85-4)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Alpha-pinène (80-56-8)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Citral; 3,7-Dimethyl-2,6-octadienal (5392-40-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,45
(R)-p-mentha-1,8-diène; d-limonène (5989-27-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,38 Source: ECHA Registered substances
gamma-terpinène (99-85-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,5 Source: NLM
Alpha-pinène (80-56-8)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,834 Source: International Uniform Chemical Information Database

12.4. Mobilité dans le sol

Alpha-pinène (80-56-8)	
Mobilité dans le sol	2600 Source: HSDB

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

ADR	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification		
Non réglementé pour le transport		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement sur le double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, du transfert, du courtage et du transit de biens à double usage.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Allemagne

- Restrictions professionnelles
- : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).
Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail (JArbSchG).
- Classe de danger pour l'eau (WGK)
- : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
- Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)
- : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

- SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen
- : Aucun des composants n'est listé
- SZW-lijst van mutagene stoffen
- : Aucun des composants n'est listé
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding
- : Aucun des composants n'est listé
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid
- : Aucun des composants n'est listé
- SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling
- : Aucun des composants n'est listé

Danemark

- Remarques concernant la classification
- : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Pologne

Réglementations nationales polonaises

: Loi du 25 février 2011 sur les substances chimiques et leurs mélanges (J.O. L n° 63, article 322 tel que modifié ; texte consolidé J.O. L 2019, article 1225)
Loi du 14 décembre 2012 sur les déchets (J.O. L 2013, article 322, tel que modifié ; texte consolidé J.O. L 2020, article 797)
L’annonce du Maréchal du Sejm de la République de Pologne du 19 octobre 2016 concernant l’annonce du texte consolidé de l’arrêt sur la gestion des emballages et des déchets d’emballages (J.O. L 2016, point 1863 tel que modifié)
Décret du ministre de l’Environnement du 14 décembre 2014 sur le catalogue des déchets (J.O. L 2014, point 1923)
Loi du 19 août 2011 sur le transport de marchandises dangereuses (J.O. L 2011 n° 227, point 1367 tel que modifié ; texte consolidé J.O. L 2020, point 154).
L’ADR – Annexe au J.O. L du 26 avril 2019, déclaration gouvernementale du 18 février 2019 sur l’entrée en vigueur des amendements aux annexes A et B de l’Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), signé à Genève le 30 septembre 1957 (J.O. L 2019, point 769)
Règlement du ministre de la Famille, du Travail et de la Politique sociale du 12 juin 2018 sur la concentration et l’intensité maximales admissibles des agents nocifs pour la santé sur le lieu de travail (J.O. L poste 1286 tel que modifié).
L’annonce du ministre de la Santé du 9 septembre 2016 concernant l’annonce du texte consolidé de l’arrêt du ministre de la Santé du 30 décembre 2004 sur la santé et la sécurité au travail en lien avec l’exposition aux agents chimiques au travail (J.O. L du 16 septembre 2016, point 1488)
Règlement du ministère de la Santé du 2 février 2011 sur les essais et mesures des agents dangereux pour la santé sur le lieu de travail (J.O. L n° 33, article 166, tel que modifié)
Règlement du ministre de l’Environnement du 9 décembre 2003 sur les substances particulièrement dangereuses pour l’environnement (J.O. L 217, point 2141)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n’a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Abréviations et acronymes:	
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Perturbateur endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient Citral, d-Limonène, Alpha-pinène. Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

AROME CITRON ITALIE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l’environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.